

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 699

présenté par  
M. Potier, M. Pribetich et Mme Rossi

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« à l'aide à mourir, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la mention de formation à l'aide à mourir dans cette proposition de loi. La proposition de loi n°1100 « relative à la fin de vie » traite des sujets relatifs à l'aide à mourir, pas le présent texte.